



# SALAIRES, LA MISÈRE CONTINUE

Présents : CFDT, CGT, FO et employeurs.

## 1. Validation du projet de compte-rendu de la CPPNI du 24 juin 2020

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

## 2. Évolution du contrat de professionnalisation

L'avenant « contrat de professionnalisation » proposé par les employeurs n'est qu'une copie conforme du Code du travail.

Les revendications FO en matière d'amélioration de salaires pour le public visé par les contrats de professionnalisation, d'une rémunération supplémentaire pour les tuteurs de 50 €/mois par suivi de « tuteuré » et d'un temps de 5 heures/mois/tuteuré pour exercer les missions de tuteur sont toutes refusées par les employeurs.

Pourtant, tout le monde veut relancer les contrats de professionnalisation dans la Branche, car pour l'instant, il n'y en a que 2 en tout et pour tout. Au vu des conditions minimales contenues dans l'accord, le contrat de professionnalisation ne risque pas de devenir attractif.

FO affirme que dans le futur accord sur la formation professionnelle dans la Branche, un chapitre devrait être consacré au tutorat, de manière générale. FO rappelle aux employeurs les sommes d'argent qu'ils perçoivent pour le tutorat et que l'OPCO finance aussi la formation des tuteurs (à prévoir).

Grâce aux arguments de FO et les interventions des autres syndicats, il sera intégré dans le futur accord sur la formation professionnelle, un chapitre sur le tutorat. Dans ces conditions,

FO accepte que ce chapitre ne fasse pas partie de l'accord sur l'alternance, mais demande qu'on rajoute une phrase pour dire que le tutorat est traité dans un accord plus général sur la formation.

**COMPTE-RENDU  
CONVENTIONNEL  
CPPNI CCNT FMR  
22 JUILLET 2020**

### Ordre du jour :

1. Validation du projet de compte-rendu de la CPPNI du 24 juin
2. Évolution du contrat de professionnalisation
3. Négociation salariale de Branche
4. Examen d'une demande de complément d'intervention sur Degré Élevé de Solidarité régime santé

### 3. Négociation salariale de Branche

Comme convenu, les employeurs nous présentent leur proposition de salaires 2021 : valeur du point de 5,20 à 5,50 euros soit une augmentation de 0,57 %.

Pour les organisations syndicales de salariés, c'est insuffisant. Familles Rurales ne veulent pas faire mieux.

FO et les autres syndicats constatent que le discours est le même chaque année. FO soulève la question de l'investissement des employeurs dans les recherches de financements.

Les employeurs répondent dans un premier temps qu'effectivement tous les employeurs ne sont pas dans cette dynamique.

FO constate que ce sujet divise les employeurs, car rapidement le Directeur de la Fédération vient défendre le contraire...

### 4. Examen d'une demande de complément d'intervention sur DES (Degré Élevé de Solidarité) régime santé

La demande concerne de frais de psychomotricité d'un enfant pour 575,64 €. Elle est acceptée à l'unanimité.

La discussion repart sur les fonds du DES qui ne sont pas dépensés. VYV et les employeurs ont une proposition : un chèque santé d'un montant de 50 €/salarié pour faire du sport, car les salariés ont pris du poids pendant le confinement.

FO intervient immédiatement, jugeant ces propos discriminatoires. Cependant l'idée d'un chèque pour aider à faire du sport, de s'aérer la tête après le confinement pourrait être intéressante pour se maintenir en bonne santé. Les organisations syndicales de salariés demandent une suspension de séance. Les OSS sont d'accord à condition que ce chèque n'apparaisse pas comme un complément de salaire ou d'Activité Sociale et Culturelle, qu'il soit bien fléché santé. Sa mise place se fera pour septembre.

**Prochaine réunion, le 16 septembre 2020**

Paris, le 24 juillet 2020

**Pour FO** : Sylvie BECK, Olivier Hallay